

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM-2023-0074**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée que :

Lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi 10 octobre 2023 à 19 h** à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Beauharnois située au 660, rue Ellice à Beauharnois, le conseil de la Ville de Beauharnois statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relative à immeuble suivant :

DM-2023-0074 – Immeuble sis au 44, chemin de la Beauce:

- Autoriser l'aménagement de 2 cases en tandem alors que l'article 11.19 du Règlement de zonage 701 stipule qu'il doit être prévu des allées pour accéder aux cases et pour en sortir sans être contraint de déplacer un autre véhicule;
- Autoriser l'aménagement d'un accès charretier d'une largeur de 6,38 mètres alors que l'article 11.27 du Règlement de zonage 701 stipule que l'accès charretier doit avoir une largeur maximale de 6 mètres, soit une dérogation de 0,38 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal concernant cette demande lors de cette séance.

Le dossier est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16h30 et le vendredi de 8 h à 12 h ainsi que sur le site internet de la Ville.

Donné à Beauharnois, ce 25 septembre 2023.



Sandra Boulanger, greffière par intérim